

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE MODIFICATION
DU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550

Conformément à l'article 137.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par la greffière de la Ville que lors de la séance tenue le 18 novembre 2019, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

Règlement SH-550.52 modifiant le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan.

L'objet de ce règlement vise à autoriser des habitations multifamiliales (24 logements maximum), sur la rue des Canots, dans la zone AF-8701.

Le règlement SH-550.52 est entré en vigueur le 8 mai 2021, date à laquelle il est réputé conforme, puisqu'à la suite de l'expiration du délai de 30 jours prévu par la loi pour demander l'avis de la Commission municipale du Québec sur la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement, il n'y a pas eu au moins 5 demandes de personnes habiles à voter.

Shawinigan, ce 14 mai 2021

Me Chantal Doucet
Greffière